CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 avril 2022 en mairie sous la présidence de Monsieur ARGOUD Yvan, Maire en exercice.

Présents : ARGOUD Yvan Loïc (procuration de SEIGLE Philippe) –
BOUVERET Maryse - COZ Loïc - FINAND Françoise - BRUCHON Dominique (procuration de DELUCHI Franck) - LAMBERT Corine - DEZARNAUD Sylvie - CAIZERGUES Claire – ANTUNES Nathalie - POIPY Lionel -
PINGET Marie-Claude (procuration de ROUZIER Frédéric)

Absents (excusés) : SEIGLE Philippe - DELUCHI Franck – ARMANDO Pierre-Louis ROUZIER Frédéric

Secrétaire de séance : COZ Loïc

POINT N°1 : DOSSIERS D'URBANISME

1° Déclarations préalables

- Installation de panneaux photovoltaïques

Parcelle concernée : section AK N°164
1540, route des écoliers
Ce dossier a été transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

- Installation de panneaux photovoltaïques

Parcelle concernée : section AI N°189
506, chemin de Barbarin
Ce dossier a été transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

- Enduits de façades, remplacement portail, remplacement de persiennes par des volets

Parcelle concernée : section AD N°104
93, rue de Rochechin
Ce dossier a été transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

- Installation de panneaux photovoltaïques

Parcelle concernée : section AI N°189
506, chemin de Barbarin
Cette demande a été transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

- Enduits de façades

Parcelles concernées : section AK N°22 N°23
35, chemin du suret
Cette demande a été transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

2° Permis de construire

- La commune a déposé un permis modificatif pour entériner les modifications par rapport au permis déposé initialement pour les bâtiments du centre bourg de Tourdan.

3° Point sur le PLU

♦ Une révision simplifiée du PLU est en train d'être étudiée avec le service urbanisme de la communauté de communes concernant :

- Les orientations d'aménagement programmées (OAP) : il apparaît opportun de rencontrer certains propriétaires des terrains concernés par une orientation d'aménagement.
- les annexes, rénovations ou agrandissements en zones A ou Nh

♦ Un point est fait sur les courriers reçus de la part de propriétaires qui souhaiteraient que leur parcelle soient classées en zone constructible, demandes qui seront étudiées dans le cadre du futur PLUi.

POINT N°2 : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

♦ Le conseil municipal des jeunes à l'opportunité de visiter les locaux du conseil régional et de la communauté de communes, avec d'autres CMJ de communes voisines.La commune participera aux frais de transport par car à hauteur de 247,50 €.

POINT N°3 : JOURNEE DE SOLIDARITE

♦ A la demande de la préfecture, le conseil municipal clarifie les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité. Les agents doivent travailler 7 heures supplémentaires dans l'année déterminées en accord avec la commune en fonction des nécessités du service.

POINT N°4 : FINANCES

1° Subventions de la Région

♦ Un point sera fait sur les lignes de subvention de la Région pouvant être activées au regard des projets futurs de la commune.

2° Devis de travaux validés

♦ Aménagement du parking en haut de la route des écoliers – entreprise LAQUET pour un montant de 45.965,28 € TTC : délibération favorable à l'unanimité

♦ Réfection de la voirie et de la place à Tourdan – entreprise MARCHAND pour un montant de 23.600,88 € TTC : délibération favorable par 9 voix pour et 2 abstentions

♦ Aménagement de la cour du logement 32 impasse de l'église Notre Dame et du chemin jouxtant – syndicat intercommunal de voirie pour un montant de 3.455,10 € TTC : délibération favorable à l'unanimité

♦ Passerelle du pont de la Déroy chemin de Gambaloup – entreprise FIGUET Stéphane pour un montant de 3.240,00 € TTC : délibération favorable à l'unanimité

POINT N°5 : ENVIRONNEMENT- DEVELOPPEMENT DURABLE

1° Fleurissement

♦ Le fleurissement vient d'être mis en place avec le concours des membres de la commission cadre de vie, le personnel technique, les enfants des écoles et le conseil municipal des jeunes.

2° Plantation de la haie près du lagunage

- La communauté de communes a replanté la haie près du lagunage.

3° Chauffage de l'école

- L'AGEDEN étudie la solution pompe à chaleur pour remplacer le chauffage fioul actuel. Elle pourrait être alimentée par une installation photovoltaïque.

4° Mare pédagogique près de l'école

- Un rendez-vous est prévu avec l'association nature vivante pour étudier ce projet.

POINT N°6 : LOGEMENTS

1° Logement impasse de l'église Notre Dame

- L'entreprise BOISAUBERT est retenue pour le tubage de la cheminée et l'installation d'un poele à granulés : coût 6.750,37 € TTC.

2° Logements rue du billier

- Après vérification, des gaines de VMC sont à nettoyer

POINT N°7 : TRAVAUX AU BOURG DE TOURDAN

1° Médiathèque

- Les livres neufs sont installés. Il reste à solutionner le branchement de la fibre que Orange n'a pas pu finaliser du fait d'un problème de raccordement au réseau.

POINT N°8 : RESEAUX

1° Eclairage public

- Réflexion en cours pour la suppression des lampes isolées, une coupure à partir d'une certaine heure des lampes à l'extérieur des bourgs et une baisse de l'intensité des lampes dans les deux bourgs à une heure à déterminer.

POINT N°9 : PERSONNEL COMMUNAL

1° Formation

- Plusieurs agents de la commune ont suivi une formation aux gestes de premier secours.

POINT N°10 : INTERCOMMUNALITE

1° Projet de territoire

- Un travail est en cours pour déterminer :
  - Les compétences partagées entre la communauté de communes et les communes (exemple : la culture)

- Les compétences des communes (exemple le périscolaire et les services directs des communes)
- Les services structurants du ressort de l'intercommunalité

POINT N°11 : DIVERS

1° Sécurité routière

♦ Accident à l'entrée de SUPER U qui a fait deux blessés légers : le Département sera de nouveau interpellé sur la problématique de ce carrefour accidentogène.

♦ Vitesse excessive : des excès sont constatés sur tout le territoire de la commune. Des études sont en cours pour trouver des solutions. La gendarmerie a été informée de cette problématique.

2° Murs menacant ruines :

♦ Des courriers ont été fait à des propriétaires pour qu'ils sécurisent des murs fragilisés.

Le Maire
Yvan ARGOUD